

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 août 2026

L'État choisit Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) pour expérimenter des actions de regroupement de parcelles forestières

Une dizaine de communes appartenant à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (Yvelines) vont bénéficier durant deux ans, de septembre 2026 à septembre 2028, d'un accompagnement public destiné à réduire le morcellement foncier qui touche une partie des forêts du territoire. Un enjeu fort à l'heure où l'émiettement de la propriété forestière peut constituer un frein à l'adaptation de nos forêts au changement climatique.

L'information est souvent peu connue : près d'un quart du territoire de l'Île-de-France est couvert de forêts. Détenue principalement par de petits propriétaires privés, cette forêt est très morcelée : les 150 000 propriétaires forestiers franciliens détiennent, en moyenne, un hectare de forêt. Cet émiettement de la propriété rend difficile une mise en gestion qui permettrait à ces petites parcelles d'être entretenues, notamment pour la prévention des incendies, exploitées pour leurs bois, et surtout bénéficier d'actions d'adaptation au changement climatique : plantation d'arbres plus résistants au stress hydrique, diversification des essences et des classes d'âge pour rendre la forêt plus résiliente, etc.

Face à cette situation, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à travers la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), a lancé à l'automne 2025 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à choisir un territoire volontaire pour expérimenter des actions de restructuration de foncier forestier.

Le lauréat de cet AMI vient d'être choisi : il s'agit de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) dont une partie du territoire forestier (1 510 hectares répartis sur une dizaine de communes) va faire l'objet d'actions ciblées jusqu'en septembre 2028. Trois structures partenaires accompagneront le lauréat : le centre national de la propriété forestière (CNPF) Île-de-France-Centre Val de Loire, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Île-de-France et les Collectivités forestières d'Île-de-France.

Les principales actions déployées seront les suivantes :

- ✓ Développer une bourse foncière locale,
- ✓ Sensibiliser les propriétaires à l'enjeu de la gestion durable des forêts,
- ✓ Encourager les propriétaires forestiers possédant des parcelles contigües à les regrouper,
- ✓ Faciliter la rédaction des actes notariés.

Au terme des deux ans, les enseignements tirés de l'expérimentation seront mis à disposition des collectivités ou collectifs de propriétaires souhaitant mettre en place des actions de restructuration foncière forestière en Île-de-France.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

